



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine

Circulaire n°2023-080 du 21/09/2022 relative à la scolarisation des élèves réfugiés d'Ukraine : accueil, soutien pédagogique et médiation

CASNAV

Affaire suivie par : Daniel Guillaume

Responsable du CASNAV

Mél : daniel.guillaume@ac-creteil.fr

Marie-Line Fauconnier-Lebègue

Coordonnatrice du CASNAV

Marie-line.fauconnier-lebegue@a-creteil.fr

Tél : 01 57 02 62 13

Liliia Dorundiak

Groupe CASNAV-Ukraine : médiation et traduction

Mél : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr

Tél. : 06 10 29 95 51

Anne-Sophie Canto-Tringali

Groupe CASNAV-Ukraine : contact établissements

Mél : Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr

Tél. : 06 18 25 30 42

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames et Messieurs les IEN du premier degré et IEN IO, Mesdames et Messieurs les directeurs de Centres d'information et d'orientation,

s/c de Mesdames et Monsieur les inspectrices et inspecteur d'académie, directrices et directeur académiques des services de l'Éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne.

Références :

- *Circulaire n°2012-141 du 02-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*
 - *Circulaire n°2012-143 du 02-10-2012 sur l'organisation des CASNAV*
-

1. Procédures d'accueil et de scolarisation

Les procédures d'accueil et d'affectation des élèves nouvellement arrivés d'Ukraine demeurent inchangées. L'urgence passée, il importe cependant de prendre en compte au mieux leurs besoins linguistiques dans la perspective d'une scolarité réussie. Ainsi :

- **les EANA qui arrivent d'Ukraine à compter de cette rentrée de septembre 2023** doivent être dirigés vers l'école, le collège ou le lycée de proximité, où la solution la plus adaptée à

l'enfant et aux possibilités de sa famille sera retenue (scolarisation sur place ou dans l'UPE2A la plus proche, après évaluation et avec l'aide du CIO le cas échéant).

- **les EANA arrivés d'Ukraine antérieurement :**

- s'ils ont été scolarisés en UPE2A, l'orientation et l'affectation pour cette rentrée se sont faites comme pour tout élève dans ce cas
- s'ils ont été scolarisés en classe ordinaire :
 - après que les besoins de l'élèves ont été évalués en ce sens par l'équipe éducative avec l'aide du CIO, une **poursuite de parcours en UPE2A**, même assez brève, peut être proposée dès lors que la famille en est d'accord et que l'offre territoriale le permet, pour assurer une scolarité ultérieure réussie en classe ordinaire.
 - une **poursuite de scolarité en classe ordinaire** dans la même école ou le même établissement sera retenue dès lors qu'un accompagnement spécifique est proposé sur place, et si la famille ne peut envisager d'autre affectation pour son enfant.
 - pour cet accompagnement, les équipes peuvent mobiliser la part du pacte enseignant qui concerne l'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ; dans le second degré, des HSE peuvent faire l'objet d'une demande précisément étayée auprès du secrétariat général (des DSDEN pour les collèges, du rectorat pour les lycées).
 - dans le second degré, pour une aide linguistique et scolaire, des regroupements inter-établissements peuvent être envisagés, selon les possibilités locales et les modes d'organisation qui apparaissent pertinents aux collèges et lycées concernés.

Les élèves réfugiés d'Ukraine peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre une **scolarité partagée** entre leur classe en France, et des cours à distance ménageant la continuité de leur parcours dans le **système scolaire ukrainien**. Toutefois, les apprentissages ainsi organisés doivent se faire en bonne complémentarité, permettant que **l'apprentissage de la langue française et l'intégration dans notre système scolaire** se construisent dans des conditions satisfaisantes. **Ainsi ce temps partagé ne pourra excéder 50%**.

L'objectif de cette scolarisation est bien évidemment la meilleure **continuité des apprentissages et du parcours d'étude** pour ces élèves réfugiés, en même temps que l'enrichissement de leurs compétences par **l'apprentissage du français**, comme langue de scolarisation autant que de communication. Concernant cette dernière, nous vous rappelons :

- que tout **diplôme scolaire** équivalant au moins au DNB atteste du niveau A2.
- que les élèves ukrainiens peuvent passer le **DEL F** comme tout élève allophone et aux mêmes conditions. Nous vous invitons à cet égard à consulter la circulaire du SIEC, pour une inscription en janvier 2023, ou à vous informer auprès du CASNAV.

2. Accompagnement par le groupe académique CASNAV Ukraine

En plus des éléments déjà proposé sur le site dédié (<http://casnav.ac-creteil.fr/spip.php?article1131> et https://casnav.netboard.me/accueil_eana_ukraine/), le CASNAV de Créteil propose un accompagnement pédagogique et humain.

Le groupe CASNAV-Ukraine met à votre disposition **deux interlocutrices**, joignables par mail ou directement par téléphone : l'une pour la traduction et la médiation avec les familles (Madame Liliia Dorundiak, ukrainienne et enseignante de mathématiques en France depuis plusieurs années : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr / 06 10 29 95 51), l'autre pour les demandes d'appui pédagogique (Madame Anne-Sophie Canto-Tringali, enseignante de Lettres et de FLE-FLS : Anne-Sophie.Tringali@ac-creteil.fr / 06 18 25 30 42).

Elles pourront :

- recueillir vos demandes de conseils à distance ou d'interventions pédagogiques sur place.
- vous aider ponctuellement dans les échanges avec les élèves et les familles concernant des problématiques scolaires en assurant un rôle de traduction et de médiation-

Elles n'auront bien sûr pas réponse à tout (les questions sociales et de santé ne relevant pas de leur champ d'intervention), mais elles pourront relayer des questions si nécessaires.

Quatre enseignantes, comprenant ou parlant l'ukrainien, mobilisées à temps partiel pour cette mission, **pourront intervenir sur site** : Mesdames Anne-Sophie Canto-Tringali, Svitlana Daghieva, Liliia Dorundiak (mathématiques), et Irina Shlepova.

Remarque : Madame Irina Shlepova devrait retrouver notre équipe à compter du mois de novembre. Le groupe Ukraine disposera donc d'ici-là d'une formatrice de moins, et nous vous remercions de votre compréhension à cet égard.

Le groupe priorisera les interventions là où plusieurs élèves arrivés d'Ukraine se trouvent dans une école ou un établissement sans UPE2A et / ou en réponse à des demandes reçues par notre coordonnatrice. Dans le second degré, les interventions pourront concerner des regroupements inter-établissements. Les enseignantes du CASNAV contacteront les écoles, collèges et lycée par téléphone pour déterminer le moment et les modalités d'intervention. Il pourra s'agir :

- de regrouper plusieurs élèves ukrainiens, retirés des cours ordinaires pour un temps, afin de leur proposer un apport en FLE-FLS.
- d'intervenir dans une ou plusieurs classes ordinaires afin d'aider les élèves dans la compréhension du cours et la réalisation des tâches scolaires, le cas échéant d'aider l'enseignant à comprendre les difficultés de ses élèves.

Ces enseignantes proposent également aux élèves intéressés **des cours à distance à partir du mardi 26 septembre 2023** :

En FLE-FLS :

. élèves de 6^e et 5^e : jeudi de 8h30 à 10h30

Madame Svitlana Daghieva : Svitlana.Daghieva@ac-creteil.fr

Lien de connexion : <https://rendez-vous.renater.fr/gvj51-encbf-ugt81>

. élèves de 4^e et 3^e : mardi de 8h30 à 10h30

Madame Anne-Sophie Tringali ou Madame Irina Schlepova : Irina.Shleпова@ac-creteil.fr

Lien de connexion : https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037

. niveau lycée, vers l'enseignement supérieur (B2) : mardi de 10h30 à 12h30

Madame Anne-Sophie Tringali ou Madame Irina Schlepova : Irina.Shleпова@ac-creteil.fr

Lien de connexion : https://rendez-vous.renater.fr/CoursFLSco_811a90-b1dce8-3cd037

En mathématiques :

Madame Liliia Dorundiak : Liliia.Dorundiak@ac-creteil.fr

Lien de connexion : https://rendez-vous.renater.fr/Math_ac23df-550c78-d7f254

. niveau collège : lundi de 9h à 11h

. niveau lycée : jeudi de 9h à 11h

Les enseignantes doivent être expressément informées de l'**accord de l'établissement**, et nous invitons ce dernier à leur transmettre les **coordonnées des parents** concernés (courriel, téléphone), pour un meilleur suivi. Chaque intervenante établit à chaque cours la liste des élèves connectés, et précise s'ils le sont depuis leur domicile ou depuis leur établissement.

En espérant vous aider ainsi au mieux, ainsi que les élèves et leurs familles, je vous remercie de votre engagement dans cette situation de crise à laquelle notre école se doit de répondre.

L'IA-IPR de lettres responsable du CASNAV

Daniel Guillaume